



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 16482

Texte de la question

M Patrick Balkany attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la revalorisation des carrières et des rémunérations des enseignants sportifs du ministère de l'éducation nationale, rattachés à la jeunesse et aux sports. Le Gouvernement a-t-il prévu de les faire bénéficier des mêmes avantages accordés aux enseignants qui dépendent directement du ministère de l'éducation ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour remédier à cette situation ?

Texte de la réponse

Reponse. - Les personnels techniques et pédagogiques du secteur sport titulaires sont, soit des enseignants d'éducation physique et sportive (en grande majorité des professeurs, d'EPS, des charges d'éducation physique et sportive), soit des fonctionnaires détachés d'autres administrations, soit des professeurs de sport (corps spécifiques du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports). Le Gouvernement a retenu l'inscription au projet de loi de finances pour 1990, qui sera soumis au vote du parlement à l'automne, de mesures de revalorisation des rémunérations des personnels techniques et pédagogiques. En conséquence, les mesures de revalorisation (création d'une hors classe, accélération du début de carrière) applicables aux professeurs d'EPS du ministère de l'éducation nationale seront également applicables au 1er septembre 1989 aux professeurs de sport (fonctionnaires titularisés dans ce corps, soit par intégration, soit par concours, et fonctionnaires détachés dans ce corps). Les mesures applicables aux charges d'enseignement d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale (création d'une hors classe avec effet au 1er septembre 1990, alignement de la grille indiciaire sur les professeurs de lycée professionnel 1er grade) seront également applicables aux charges d'enseignement d'éducation physique et sportive affectés au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16482

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3351